

Commune : ASSE LE BERENGER

ARRETE N°04/2023

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

LE JEUDI 26 JANVIER 2023

DE 14H00 A 16H00

ENLEVEMENT DECORATION NOEL

Le Maire de la commune d'ASSE LE BERENGER,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du code des communes,

Vu l'article R 38.1 du code de la route,

Vu la demande formulée le 25 Janvier 2023 par la commune,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt général d'interdire le stationnement Place de l'Eglise et sur le parking de la Rue de la Fontaine à ASSE LE BERENGER pendant l'enlèvement des décorations de Noël.

ARRETE

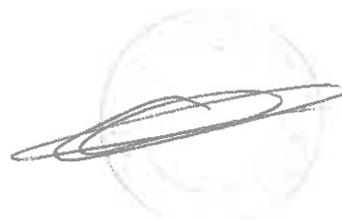
Article 1 : *Le Jeudi 26 janvier 2023*, le stationnement sera interdit de 14H à 16H Place de l'Eglise et sur le parking de la rue de la Fontaine à ASSE LE BERENGER pendant l'enlèvement des décorations de Noël.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Région Pays de la Loire
- Conseil départemental de la Mayenne
- Gendarmerie d'EVRON.
- Centre de secours d'Evron

Fait à Assé-le-Bérenger, le 25/01/2023

Le Maire,
François LEROUX



J. Pierre AUGIER
Le Adjoint